



**Le Président de la Communauté de Communes  
Vallée Dordogne Forêt Bessède  
Monsieur Serge ORHAND**

**Monsieur le Président  
Communauté de Communes Bastides Dordogne  
Périgord  
Service Urbanisme  
12 Avenue Jean Moulin – CS 51001  
24150 LALINDE**

Saint-Cyprien, le 23 janvier 2024

Objet : Votre mail du 01/12/23 – Demande d'avis - Notification de la délibération d'arrêt du projet de PLUI-H  
Réf : XD/SO

Monsieur le Président,

Vous avez sollicité l'avis de notre collectivité territoriale en application des articles L.153-16 et suivants, L.132-7 et L.132-9 du code de l'urbanisme, au sujet du projet arrêté de Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat.

Après lecture des documents transmis, et une prise de connaissance attentive des règlements graphiques et écrits aux interfaces de nos deux territoires respectifs, je vous informe par la présente que la CdC Vallée Dordogne Forêt Bessède n'a pas de remarques ou questionnements à formuler. En conséquence, j'émetts un avis favorable.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de ma considération distinguée.

**Le Président,**

**Serge ORHAND**

